

Projet « AMAP Solidaire »

Sensibilité des « Amapiens et Amapiennes » du territoire de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole dans la mise en place d'une action de solidarité entre consommateurs

Juillet 2012

Partenaires :



Alliance PEC Isère

13 rue Abbé Vincent 38600 Fontaine

09 80 08 40 30 (mardi et mercredi) - contact@alliancepec-isere.org

<http://www.alliancepec-isere.org/>

Sommaire

1. Méthodologie et conduite de l'étude	3
1.1 Contexte de l'étude	4
1.2 Objectif de l'étude	4
1.3 Population enquêtée et collecte des données	5
1.4 Contenu du questionnaire	6
1.5 Limite de l'étude	6
2. Résultats de l'étude sur le projet « AMAP Solidaire »	7
2.1 Analyse des résultats : données générales sur la question de la solidarité dans les AMAP	7
2.2 Synthèse des résultats	13
3. Focus sur trois AMAP de Grenoble et de l'agglomération intéressées par le projet « Amap solidaire »	14
3.1 AMAP de Grenoble	14
3.2 AMAP de l'agglomération	15
4. Annexes	18

Abréviations

- **AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- **Amapien-ne** : personne adhérente à une AMAP
- **Alliance PEC Isère** : Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs de l'Isère
- **CCAS** : Centre Communale d'Action Sociale
- **Conseillère ESF** : Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- **Métro** : Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole
- **MIRAMAP** : Mouvement Inter-Régional des AMAP

1. Méthodologie et conduite de l'étude

1.1 Contexte de l'étude

En 2012, le département de l'Isère compte 80 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), correspondant à près de 2 600 foyers en AMAP.

Alliance PEC Isère - réseau départemental des AMAP en Isère - en partenariat avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (La Métro) et la Ville de Grenoble - a souhaité mener une étude afin d'appréhender la sensibilité des personnes engagées en AMAP (« Amapien-es » ci-après) à la thématique de la solidarité entre consommateurs.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet « AMAP Solidaire » qu'Alliance PEC Isère souhaite impulser en lien avec le réseau national des AMAP (MIRAMAP - Mouvement Inter-Régional des AMAP). En effet, l'accès pour tous à une alimentation de qualité est une véritable préoccupation nationale et c'est dans cette problématique que s'inscrit ce projet. Son objectif est de permettre l'accès aux AMAP à toutes personnes, afin que chacun-e puisse bénéficier d'une alimentation saine, quel que soit le niveau de ses revenus.

Pour mener cette étude, un questionnaire a été diffusé auprès de l'ensemble des AMAP implantées sur le territoire de la Métro, qui compte 27 communes.

A ce jour, 34 AMAP sont localisées sur 15 communes du territoire de la Métro (cf. annexe 4.1 liste des AMAP localisées sur le territoire de la Métro).

1.2 Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude a été d'avoir une vue d'ensemble des AMAP intéressées pour s'engager dans une démarche de solidarité entre consommateurs à travers leurs AMAP.

L'autre volet de cette étude consistait à recueillir des données sociodémographiques afin d'établir une typologie des Amapien-es présent-es sur le territoire de Grenoble et de l'agglomération.

Cependant, le présent document porte exclusivement sur l'analyse de la sensibilité des Amapien-es à la thématique de la solidarité entre consommateurs. L'étude concernant l'analyse typologique des Amapien-es est restituée dans un second document distinct.

1.3 Population enquêtée et collecte des données

- **Une étude limitée aux AMAP du territoire de la Métro**

L'enquête s'est portée sur toute personne adhérente à une AMAP située sur le territoire la Métro. Cela correspond à 34 AMAP implantées sur 15 communes différentes situées dans le territoire de la Métro.

- **AMAP participantes à l'étude**

Le questionnaire a été transmis à ces 34 AMAP : 19 d'entre-elles y ont répondu, 15 ne nous ont pas communiqué de réponses. Les raisons possibles à cette absence de réponse sont expliquées ci-après.

Ces 19 AMAP participantes à l'étude correspondent à 10 AMAP implantées à Grenoble et 9 AMAP dans l'agglomération, ce qui représente un total de **247 questionnaires recueillis**.

Les 19 AMAP qui ont répondu à ce questionnaire sont les suivantes :

Commune	Nom de l'AMAP	Nombre de participant-es au questionnaire par AMAP	Nombre total d'adhérent-es dans l'AMAP	
Grenoble	AMAP agrigouteur	34	64	
	AMAP à carreaux	5	26	
	AMAP à la noix	19	27	
	AMAP p'tite marmite	6	40	
	AMAP aux potes	4	35	
	AMAP haricologik	3	42	
	AMAP homme de terre	18	32	
	AMAP les pouces verts	37	43	
	AMAP oïkos	15	18	
	AMAP terres Blanches	3	30	
Claix	AMAP de Claix	14	39	
Echirolles	Amap'tite parcelle	3	35	
Fontaine	AMAP le panier Fontainois	11	50	
Meylan	AMAP Béalières	1	30	
Saint Martin d'Hères	AMAP de la Plaine	19	28	
Seyssinet	AMAP pour tous les Arcelles	4	52	
Seyssins	AMAP flanc de coteau	4	35	
St Egrève	AMAP le Panier de la Roselière	26	50	
Varces	AMAP le gros chêne	20	25	
Total	10 communes	19 AMAP	247 questionnaires	701 Amapien-es

- **Collecte des données**

Le questionnaire (cf. annexe 4.2 Questionnaire diffusé au sein des AMAP situées sur le territoire de la Métro) a été envoyé en Mai 2012 par e-mail par le biais d'une liste de diffusion à l'ensemble des correspondant-es Alliance¹ présent-es sur le territoire de la Métro. Les correspondant-es Alliance étaient ensuite chargé-es de le transmettre aux membres de leur AMAP.

Des salariées et bénévoles administrateurs d'Alliance se sont également rendus dans les AMAP au moment des distributions hebdomadaires pour diffuser le questionnaire et communiquer sur cette étude. La présence sur place d'un-e représentant-e d'Alliance a alors permis d'obtenir un taux de réponse significatif.

Inversement, la diffusion uniquement par e-mail s'est avérée insuffisante pour communiquer sur cette étude et obtenir un retour significatif de questionnaire par AMAP

1.4 Contenu du questionnaire

Ce questionnaire comporte deux parties. La première partie vise à caractériser les répondants afin d'obtenir des données socioprofessionnelles concernant les Amapien-es, ainsi que des informations sur la relation qu'ils entretiennent avec leur AMAP. La deuxième partie du questionnaire vise à appréhender la sensibilité des Amapien-es à s'engager dans une démarche solidaire.

L'étude présentée ci-dessous se concentre uniquement sur ce deuxième volet de l'enquête, à savoir l'analyse de la sensibilité des Amapien-es à s'engager dans une démarche de solidarité entre consommateur à travers leur AMAP. L'analyse typologique des Amapien-es de Grenoble et de l'agglomération est restituée dans un second document distinct.

1.5 Limite de l'étude

Si cette étude permet d'identifier les tendances qui caractérisent les Amapien-es de Grenoble et de l'agglomération, elle comporte cependant certaines limites qu'il convient de préciser.

Toutes les AMAP ne sont pas représentées dans notre étude et au sein même des AMAP qui nous ont répondu, le taux de participation est très différent d'une AMAP à une autre (par exemple 1/30 dans l'AMAP des Béalières contre 19/28 dans l'AMAP de la Plaine) ce qui a pu influencer les résultats d'ensemble.

Ce taux de participation fluctuant s'explique notamment par le fait qu'Alliance PEC Isère ne dispose pas de l'ensemble des adresses e-mails des adhérent-es en AMAP et passe nécessairement par l'intermédiaire des correspondant-es Alliance qui font le lien entre l'association et les Amapien-es. Or, ces correspondant-es n'ont pas toujours bien effectué cette tâche et le questionnaire n'a pas toujours été bien diffusé aux Amapien-es.

Inversement, dans les AMAP où la communication a bien fonctionné et dans celles où des représentant-es d'Alliance se sont déplacé-es, les taux de réponse sont nettement plus importants.

En somme, la population enquêtée n'est pas forcément représentative de l'ensemble des Amapien-es de Grenoble et de l'agglomération, mais avec **35 % de taux de participation** à cette enquête, notre échantillon permet néanmoins d'avoir une vue d'ensemble de la typologie des Amapien-es de ce territoire.

¹ Un-e correspondant-e Alliance est une personne qui fait le lien entre son AMAP et Alliance PEC Isère - réseau des AMAP en Isère.

1. Résultats de l'étude sur le projet « AMAP Solidaire »

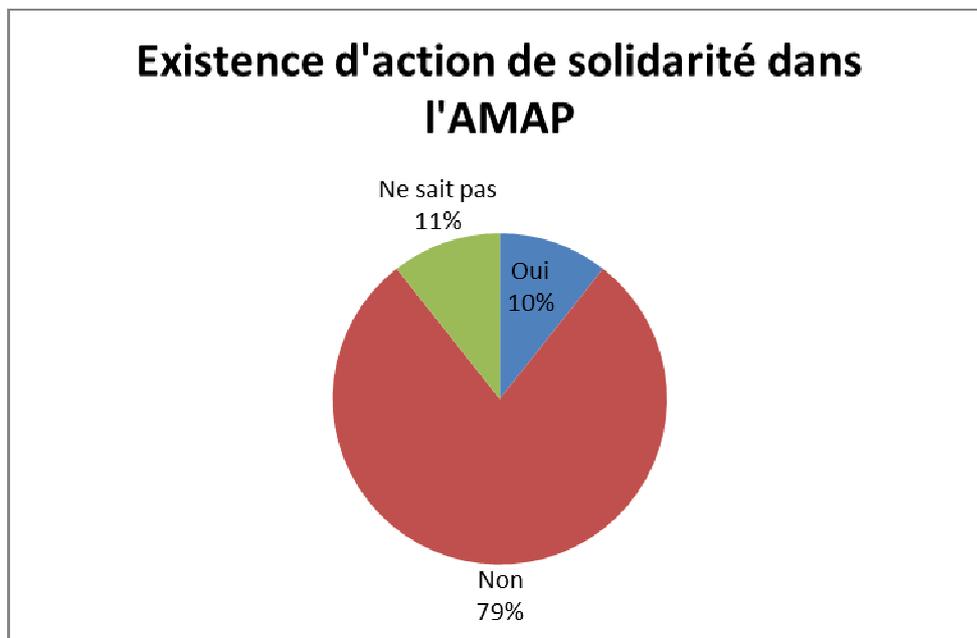
2.1 Analyse des résultats : données générales sur la question de la solidarité dans les AMAP

- **Des actions de solidarité peu présentes dans les AMAP de Grenoble et de l'agglomération**

Seules 10% des personnes interrogées ont répondu qu'il existait déjà une action de solidarité au sein de leur AMAP.

Il s'agit, par exemple, de dons de paniers non récupérés à un centre social ou au secours populaire, ou encore de paniers à prix réduits pour certaines familles orientées par un centre social.

Figure n°1 : Existence d'action de solidarité entre consommateur dans l'AMAP

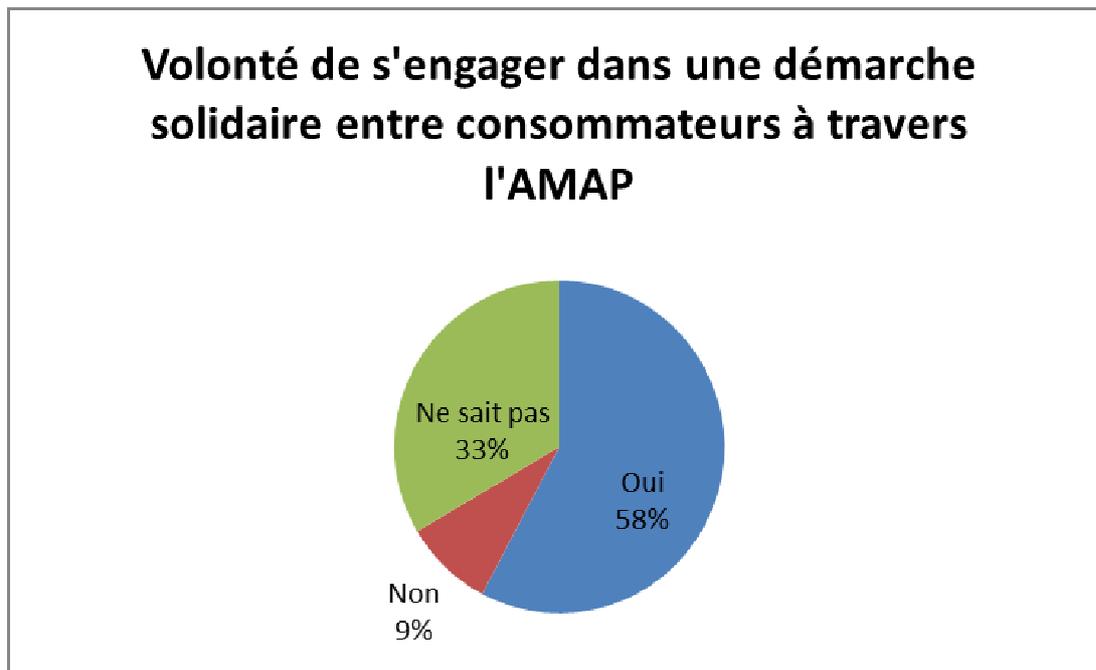


- **Des Amapien-es volontaires pour s'engager dans une démarche de solidarité au sein de leur AMAP**

Bien qu'un faible nombre d'AMAP ait mis en place une action de solidarité, plus de la moitié des Amapien-es interrogé-es souhaiteraient s'engager dans une démarche solidaire entre consommateurs (58%).

On compte 33% des personnes qui ont répondu être encore hésitantes à s'engager dans cette démarche et 9% qui ne souhaitent pas s'engager dans ce type d'action.

Figure n°2 : Volonté des Amapien-es à s'engager dans une démarche solidaire entre consommateurs à travers l'AMAP

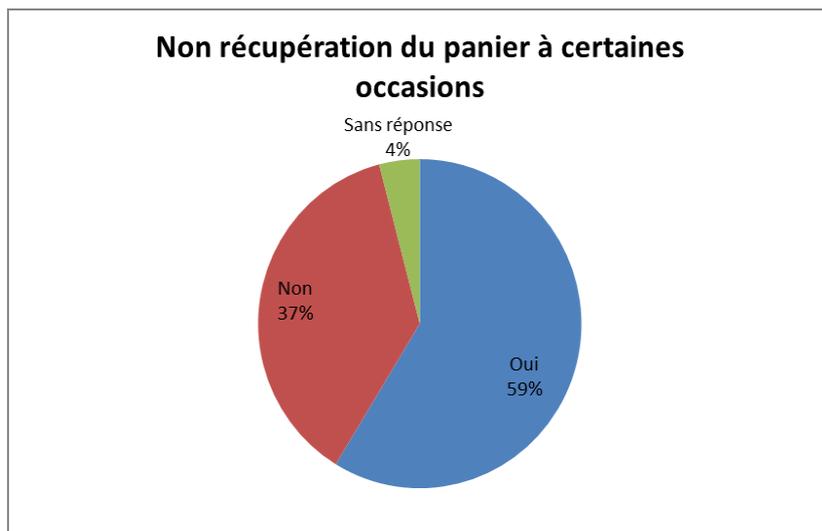


- **Des paniers fréquemment non récupérés que les Amapien-es seraient majoritairement d'accord pour les donner**

Il est fréquent que des paniers ne soient pas récupérés. En effet, 59% des personnes interrogées affirment que cela leur est déjà arrivé.

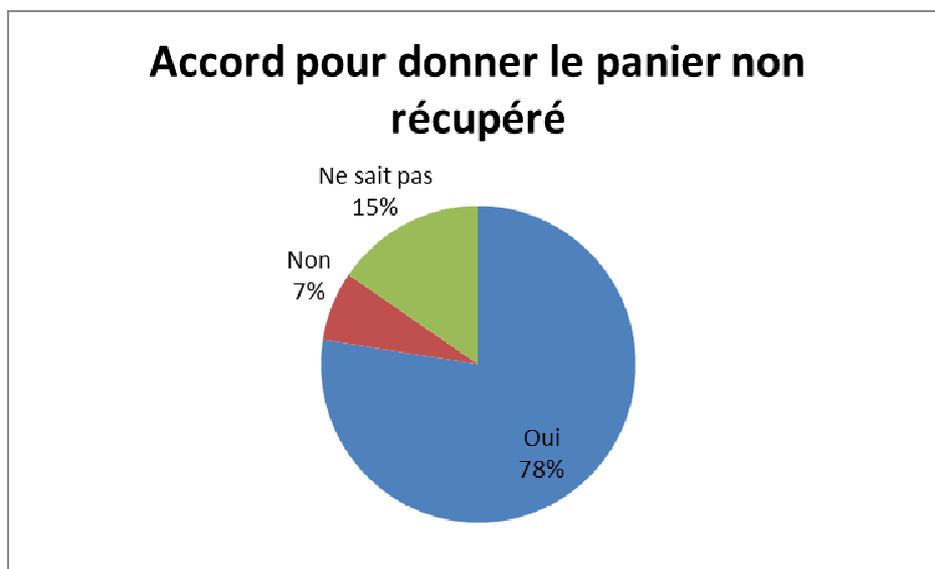
Dans ce cas, les paniers non récupérés sont le plus souvent partagés avec les adhérent-es présentes à la distribution (28%) ou récupérés par quelqu'un d'autre (amis, voisins, autres Amapien-es) (27%).

Figure n°3 : Non récupération du panier à certaines occasions



Les personnes interrogées sont clairement d'accord pour participer à une action de solidarité via le don de panier non récupérés en donnant leurs paniers non récupérés à des personnes en difficultés financières en lien avec un centre social : 78% des personnes qui ont répondu au questionnaire sont favorables à ce type d'action.

Figure n°4 : Accord pour donner un panier non récupéré



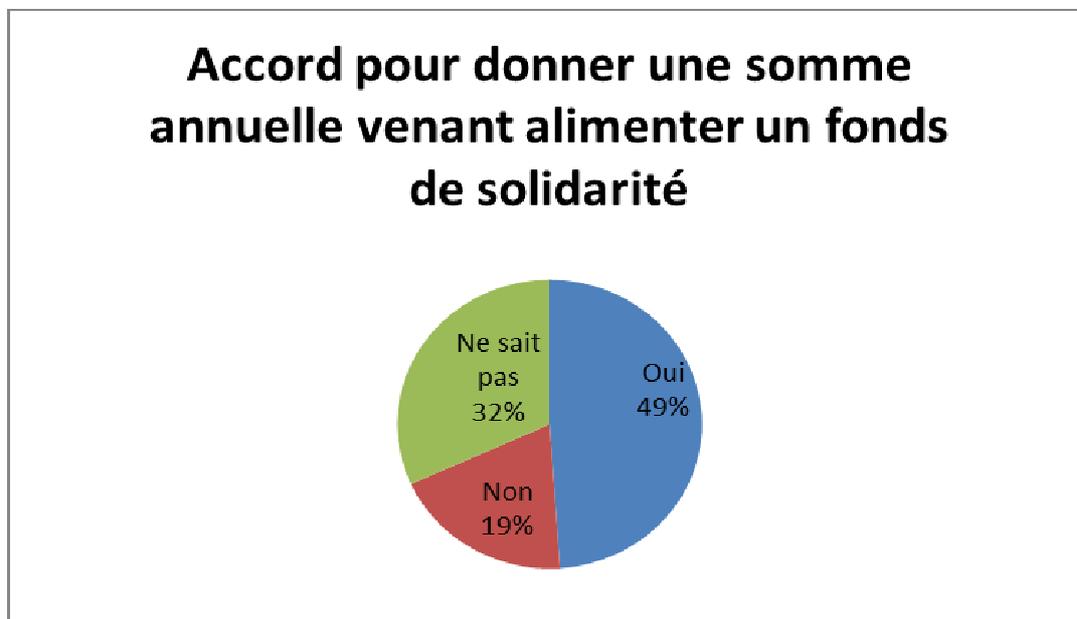
- **Don d'une somme d'argent pour venir alimenter un fonds de solidarité permettant de diminuer le prix de certains paniers pour des personnes à plus faibles revenus**

Les Amapien-es ayant répondu au questionnaire sont plus partagé-es sur la question du don d'une somme d'argent qui viendrait alimenter un fonds de solidarité et permettrait de diminuer d'autant le prix de certains paniers de personnes en difficultés financières.

49% des personnes ont répondu positivement sur cette question, 32 % de personnes restent indécises et 19% ne souhaitent pas participer à ce type d'action.

Les personnes qui ne souhaitent pas faire de dons financiers à travers ce projet l'expliquent souvent par le fait qu'elles sont déjà engagées dans d'autres associations de solidarité au sein desquelles elles donnent déjà de l'argent.

Figure n°5 : Accord pour donner une somme d'argent venant alimenter un fonds de solidarité



- **Montant du don venant alimenter un fonds de solidarité**

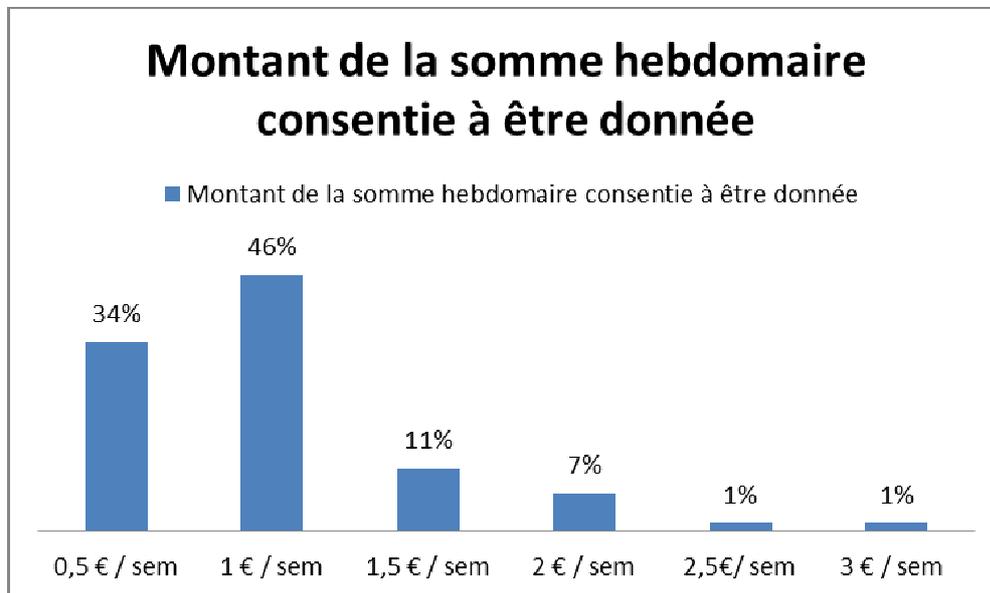
Les Amapien-es d'accord pour participer à ce type d'action seraient principalement prêt-es à faire un don de :

- 1 € / semaine soit 52 € / an (46%)
- suivi par un don de 0,50 € / semaine soit 26 € / an (34%)
- puis par un don de 1,50 € soit 78 € / an (11%)

Les dons au-delà de 1,5€ / semaine sont beaucoup plus rarement cités :

- 2 € / semaine soit 104 € / an (7%)
- 2,5 € / semaine soit 130 € / an (1%)
- 3 € / semaine soit 156 € / an (1%)

Figure n°6 : Montant de la somme hebdomadaire consentie à être donnée par les Amapien-es, rapportée sur une base de 52 paniers / an



- **Corrélation entre les revenus mensuels nets des ménages des Amapien-es et leur volonté à donner une somme d'argent**

Le graphique ci-dessous met en corrélation les revenus mensuels nets des ménages des Amapien-es par rapport à leur volonté à donner une somme d'argent pour alimenter un fonds de solidarité dans une démarche de solidarité entre consommateurs.

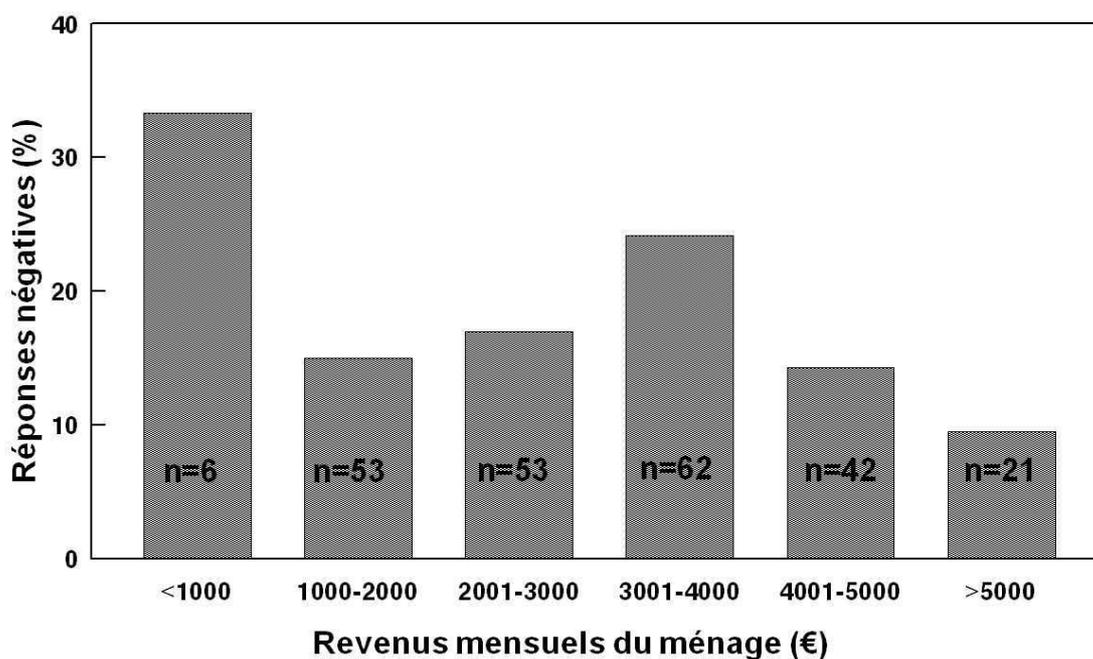
Les résultats concernant les revenus <1000 € et ceux >5000 € sont à prendre en compte avec réserves, pour cause d'effectif insuffisant (respectivement 6 et 21 individus).

Pour les autres résultats, il se dégage de ce graphique que ce ne sont pas ceux et celles qui gagnent le moins qui sont les moins prêts à faire un don.

Il apparaît que les ménages dont les revenus mensuels nets se situent dans **la tranche 3000 € - 4 000 € sont ceux qui sont le moins enclins à faire un don**, sachant qu'il s'agit de la tranche de revenus mensuels nets par ménage la plus souvent déclarée (25% de l'échantillon).

A contrario, les **ménages les plus enclins à faire un don sont ceux dont les revenus mensuels nets se situent dans la tranche 1000 € - 2000 €**, ménages qui concernent 22% des ménages des Amapien-es ayant répondu au questionnaire.

Taux de réponses négatives à la proposition de don d'une somme annuelle en fonction du revenu mensuel des ménages



2.2 Synthèse des résultats

Les actions de solidarité entre consommateurs sont peu présentes dans les AMAP de Grenoble et de l'agglomération. Seules 10% des personnes interrogées ont répondu qu'il existait déjà une action de solidarité entre consommateurs au sein de leur AMAP.

Néanmoins, les participant-es au questionnaire semblent intéressé-es pour s'engager dans une telle démarche car plus de la moitié d'entre eux souhaiteraient s'engager dans ce type d'action (58%).

Il est fréquent que des paniers ne soient pas récupérés par les Amapien-es ; 59% des personnes interrogées affirment que cela leur est déjà arrivé. Les répondants sont alors très clairement d'accord pour donner ces paniers non récupérés à des personnes en difficultés financières en lien avec un centre social : ils sont 78% à avoir répondu en ce sens.

Les personnes interrogées sont plus partagées sur le don de somme d'argent permettant de diminuer le prix de certains paniers pour des personnes à plus faibles revenus : elles sont 49% à être d'accord, 32 % à être indécises et 19% à ne pas souhaiter participer à ce type d'action.

C'est le don de 1 € / semaine (soit 52 € / an) qui est le plus souvent cité par les Amapien-es souhaitant participer à ce type d'action (46%).

2. Focus sur trois AMAP de Grenoble et de l'agglomération intéressées par le projet « Amap solidaire »

3.1 AMAP de Grenoble

3.1.1 AMAP les Pouces Verts (Secteur Saint Bruno)

- ***Diffusion du questionnaire et rencontre avec l'AMAP***

Le questionnaire a été diffusé à l'AMAP des Pouces Verts par le biais de la correspondante Alliance de cette AMAP. Le questionnaire lui a été envoyé par e-mail et elle l'a ensuite transmis aux autres membres de l'AMAP.

Une salariée d'Alliance PEC Isère s'est également déplacée à l'occasion d'une distribution de cette AMAP afin d'échanger directement avec les Amapien-es de cette AMAP qui avaient montré un certain intérêt sur ce projet après analyse des questionnaires renvoyés.

Ce déplacement a permis d'obtenir un très bon taux de participation des Amapien-es des Pouces Verts puisque près des $\frac{3}{4}$ d'entre eux ont répondu au questionnaire (soit 32 / 43 Amapien-es présent-es dans cette AMAP).

L'AMAP des Pouces Verts a ensuite invité deux salariées d'Alliance PEC Isère dans l'AMAP afin d'échanger autour du projet et recueillir les avis et attentes des Amapien-es concernant la mise en place de ce projet.

- ***Résultat du questionnaire « AMAP Solidaire » pour l'AMAP les Pouces Verts***

- ✓ ***Volonté de s'engager dans une démarche solidaire***

Plus de la moitié des Amapien-es de l'AMAP des Pouces Verts (59%) serait d'accord pour s'engager dans une démarche solidaire entre consommateurs. 28% des personnes de cette AMAP qui ont répondu restent hésitantes sur la question tandis que seul 3% ne le souhaitent pas.

- ✓ ***Accord pour donner le panier en cas de non récupération***

Sur la question du don de panier en cas de non récupération, les Amapien-es des Pouces Verts sont quasiment unanimes à être d'accord : 94% d'entre eux et elles seraient prêt-es à donner leur panier « non récupérés » à des personnes en difficultés financières.

- ✓ ***Accord pour donner une somme pour alimenter un fonds de solidarité***

A nouveau, plus de la moitié des Amapien-es de l'AMAP des Pouces Verts (59%) seraient d'accord pour donner une somme d'argent venant alimenter un fonds de solidarité, tandis que 22 % ne souhaitent pas participer à ce type d'action et 19% hésitent sur la question.

- ✓ ***Montant de la somme hebdomadaire consentie à être donnée***

Parmi ceux et celles qui ont répondu positivement à la question d'un don financier pour alimenter un fonds de solidarité :

- 48% serait prêt à donner 52 € / an,
- 38% serait d'accord pour donner 26 € / an,
- 10% d'accord pour donner 78 € / an.

Cela permettrait au total de récolter la somme 20 € par semaine, soit 1040 € par an (sur la base de 52 paniers / an).

3.2 AMAP de l'agglomération

3.2.1 AMAP de la Plaine (Saint Martin d'Hères)

- **Diffusion du questionnaire et rencontre avec l'AMAP**

Le questionnaire a été diffusé par mail au correspondant Alliance dans un premier temps. Une rencontre / débat a ensuite eu lieu entre Alliance et l'AMAP de la Plaine sur leur lieu de distribution afin d'échanger autour du projet.

Suite à cette rencontre, il a été convenu de diffuser au sein de l'AMAP un deuxième questionnaire simplifié visant à appréhender uniquement la sensibilité des Amapien-es à la question de la solidarité.

Cela a permis d'obtenir un important taux de participation (79%), soit 22 Amapien-es sur 28 membres de l'AMAP.

- **Résultat du questionnaire « AMAP Solidaire » pour l'AMAP de la Plaine**

- ✓ **Volonté de s'engager dans une démarche solidaire**

Parmi les personnes qui ont répondu au questionnaire dans l'AMAP de la Plaine, plus de la moitié d'entre elles seraient d'accord pour s'engager dans une démarche de solidarité entre consommateurs via l'AMAP : elles sont 63% à avoir exprimé leur approbation sur cette question.

- ✓ **Accord pour donner le panier en cas de non récupération**

63% des Amapien-es qui ont répondu au questionnaire seraient d'accord pour que leur panier non récupéré soit donné dans une démarche de solidarité ; tandis que 37% ne seraient pas d'accord pour participer à ce type d'action.

- ✓ **Accord pour donner une somme pour alimenter un fonds de solidarité**

Suite au deuxième questionnaire portant plus précisément sur la question du don d'une somme d'argent, les informations suivantes ont pu être recueillies : sur les $\frac{3}{4}$ des répondants, une nette majorité (76%) serait d'accord pour participer à cette action, 14% hésitent sur cette question et 10% ne souhaitent pas participer à ce fonds de solidarité.

- ✓ **Montant de la somme annuelle consentie à être donnée**

Concernant le montant annuel de ce don, les résultats obtenus montrent que :

- plus de la moitié des répondants seraient prêts à donner 52€ / an
- $\frac{1}{4}$ d'entre eux seraient prêts à donner 26€ / an
- les sommes plus élevées de 78€ / an, 130€ / an et 156€ / an obtiennent respectivement 6% d'intention de dons seulement.

Au total, sur les 16 familles (57%) prêtes à participer à cette action de solidarité, 18 € par semaine pourraient être récoltés, soit 936 € par an (sur la base de 52 paniers / an).

3.2.2 Amap pour tous les Arcelles (Seyssinet) : présentation du mécanisme de solidarité entre consommateurs

- **Premier système de solidarité mis en place en 2009**

En juin 2009, l'AMAP de Seyssinet - dont le lieu de distribution se situe dans un centre social - a mis en place un double mécanisme de solidarité entre consommateurs :

- **Constitution d'un fonds de solidarité** : sur la base du volontariat, les Amapien-es qui le souhaitaient pouvaient verser chaque semaine 0,50 € ou 1 € par panier. Cela avait permis à trois familles de bénéficier de demi paniers facturés 4,50 € au lieu de 7,50 € prix réel du panier, la différence étant comblée par le fonds de solidarité.
- **Don de paniers non récupérés** : Les paniers non récupérés par les Amapien-es étaient redistribués contre 1 € ou 2 € par demi panier à des personnes choisies par la conseillère en économie sociale et familiale (conseillère ESF) du centre social et les sommes obtenues venaient alimenter le fonds de solidarité.

Les foyers bénéficiaires de ce dispositif de solidarité étaient des familles choisies par la conseillère ESF du centre social sur la base de critères inconnus des Amapien-es. Le centre social jouait un rôle important dans cette démarche de solidarité, prenant part au projet en accueillant les familles, les orientant vers l'AMAP et en animant des ateliers cuisines.

Cependant, le système de solidarité s'est trouvé compromis suite à deux difficultés :

- *changement de statut du centre social qui héberge l'AMAP* : La gestion du centre social par la CAF a été transférée à la ville de Seyssinet en janvier 2012, ce qui ne permettait plus à l'AMAP de gérer un fonds de solidarité sous la forme d'une « cagnotte » alimentée chaque semaine.
- *irrégularité de financement* : les sommes venant alimenter le fonds de solidarité n'étant pas forcément identiques chaque semaine, cela ne permettait pas d'avoir l'assurance que les fonds seraient suffisants d'une semaine sur l'autre pour financer les paniers solidaires.

- **Appel aux dons parmi les Amapien-es**

Face à ces difficultés, l'AMAP de Seyssinet a alors fait un appel à tou-tes les Amapien-es en leur proposant de faire un don de 9 € / an.

Ce montant correspondait à la possibilité de continuer à financer une action solidaire, permettant de fournir trois demi paniers de légumes par semaine pendant 52 semaines à des foyers bénéficiaires engagés dans l'AMAP depuis le début du projet.

Ces foyers bénéficiaires payant ce demi panier au prix de 4,5€ (au lieu de 7,50 €), il restait donc 3€ à trouver par demi paniers, soit $3€ \times 3 \text{ demi paniers} \times 52 \text{ semaines} = 468€$.

Suite à l'appel aux dons, sur 46 Amapien-es qui ont répondu, les résultats obtenus ont été les suivants :

- 34 dons ou promesses de dons
- 4 refus
- 8 sans réponses

Certains dons étant supérieurs à 9 €, l'AMAP a pu obtenir au total la somme de 345 €.

Cette somme s'avérait cependant insuffisante par rapport au 468 € nécessaires pour maintenir le système de solidarité mis en place en l'état.

- ***Nouveau système de solidarité mis en place en 2012***

La solution trouvée a alors été la suivante : il a été décidé de maintenir les trois foyers bénéficiaires actuels et d'ajouter un foyer pour avoir une livraison de demi-panier par foyer tous les 15 jours et non plus toutes les semaines. Le contrat sera établi sur 48 semaines puisque l'AMAP est livrée 48 semaines dans l'année, ce qui correspond à 24 semaines par an pour ce dispositif.

Ce mode de fonctionnement nécessite donc 3 € x 4 foyers x 24 semaines : 288€

Les foyers bénéficiaires viendront chercher leurs paniers en fin de distribution et le poids de leurs paniers pourra être augmenté gratuitement si certain-es Amapien-es ne sont pas venu-es chercher les leurs.

Les dons étant légèrement supérieurs au besoin de ce mode de fonctionnement (345€ au lieu des 288 € nécessaires) le crédit d'argent restant sera transmis au producteur et permettra de planifier des activités avec la conseillère ESF, comme des animations cuisines pendant la semaine du goût par exemple. Ce crédit d'argent pourra également être utilisé pour régler, en tout ou partie, la cotisation à Alliance de ces foyers bénéficiaires des paniers solidaires.

Une référente solidarité a également été désignée parmi les Amapien-es, chargée de recueillir les dons et les redistribuer au producteur.

3. Annexes

Annexe 1 : Liste des AMAP localisées sur le territoire de la Métro (ville de Grenoble et agglomération)

Annexe 2 : Questionnaire diffusé au sein des AMAP situées sur le territoire de la Métro (ville de Grenoble et agglomération)

Annexe 3 : Présentation initiale du projet « AMAP Solidaire » et scénario financier

Annexe 4 : Exemples de pratiques solidaires entre consommateurs en AMAP en France

Annexe 1 : Liste des AMAP localisées sur le territoire de la Métro (ville de Grenoble et agglomération)

Territoire	Commune	AMAP	Nombre de paniers
Secteur 1 (St Bruno - Berriat)	GRENOBLE	AMAP Nathalie	30
		AMAP 'ola	22
		AMAP Les Pouces verts	43
		AMAP Homme de Terre	32
		AMAP'Tite Marmite	40
		AMAP à la noix St Bruno	27
		AMAP Polygone scientifique	36
Secteur 2 (Centre-Ville - Ile Verte)		AMAP Oikos Centre-ville	18
Secteur 3 (Eaux Claires-Mistral-Libération)		AMAP agrigouteurs 38	64
		PatchamAMAP	25
		AMAP des Z'abeilles	26
		AMAP Terres Blanches	30
Secteur 4 (Alliés-Capuche-Grands Bd)		AMAP aux potes	35
Secteur 5 (Abbaye-Teissere-Malherbe)		AMAP à carreaux	26
	Secteur 6 (Grand Place, Arlequin)	AMAP Haricologik	42
Secteur Agglomération 1 (St Egreve, SMV,Fontanil)		ST EGREVE	AMAP 1 panier da'Vence
	AMAP Rochepleine La Roselière	50	
Secteur Agglomération 2 (Fontaine, Sassenage, Veurey)	FONTAINE	AMAP de la Guinguette	35
		AMAP Fontaine 2	50
		Le Panier fontainois	
	SASSENAGE	AMAP Fontaine 3	36
		Les Paniers de Rolland	
	VEUREY-VOROISE	AMAP Les cuves d'abondance	42
	NOYAREZ	AMAP Sofradir Pt'ite Salade	29
Secteur Agglomération 3 (Seyssinet, Seyssins)	SEYSSINS	AMAP Noyarey- Vert chez vous	29
		AMAP Flanc de Coteaux	35
	SEYSSINET	AMAP SSAMAPLU	30
		AMAP pour tous les Arcelles	52

<i>Secteur Agglomération 4 (Meylan, La Tronche, Corenc)</i>	LA TRONCHE	AMAP La soupe au CHUG	30
	MEYLAN	AMAP Béalières	30
<i>Secteur Agglomération 5 (SMH, Gieres, Venon, Campus, Poisat)</i>	SAINT MARTIN D'HERES	AMAP Radis Jolie (Campus)	60
		AMAP SMH La plaine	28
<i>Secteur Agglomération 6 (Echirolles, Eybens)</i> <i>Sud Isère</i>	ECHIROLLES	AMAP'tite Parcelle	35
	VARCES	AMAP le gros chêne	25
	CLAIX	AMAP de Claix	39
<i>Nord Grésivaudan</i>	DOMENE	AMAPanière	21
TOTAL	15 communes	34 AMAP	1182 paniers

Annexe 2 : Questionnaire diffusé au sein des AMAP situées sur le territoire de la Métro (ville de Grenoble et agglomération)



Questionnaire à destination des Amapien-es de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole

Dans le cadre du partenariat entre Alliance PEC Isère et la Métro, cette dernière nous sollicite pour réaliser une étude visant à mieux connaître les Amapien-es du territoire. Nous vous invitons donc à répondre à quelques questions vous concernant. Notez bien que ce **questionnaire est anonyme**. Seule la mention de l'AMAP dans laquelle vous êtes adhérent-e nous sera bien utile !

Qui êtes-vous ?

- 1) **Nom de votre AMAP :**
- 2) **Vous êtes :** Une femme Un homme
- 3) **Votre tranche d'âge :**
 18-24 ans 25-34 ans 35-49 ans 50-64 ans 65 ans et +
- 4) **Votre niveau d'étude :**
 Sans diplôme CAP – BEP Niveau collège BEPC
 BAC BAC + 2 + 3 BAC + 4 + 5 Doctorat
- 5) **Vous vivez :**
 Seul-e En couple En couple avec enfant(s) Seul avec enfant(s)
 Autre, merci de préciser :
Combien de personnes vivent dans votre foyer ?
- 6) **Vous êtes :**
 Agriculteur-trice Artisan-te, commerçant-e, chef d'entreprise
 Cadre supérieur ou Profession libérale Profession intermédiaire
 Employé-e Etudiant-e
 Ouvrier-ère Sans activité professionnelle
 Retraité-e Chômeurs-euses
- 7) **Dans quelle tranche se situent les revenus mensuels nets de votre ménage :**
 Moins de 1000 € De 1000 € à 2000 € De 2000€ à 3000 € De 3000 € à 4000 €
 De 4000€ à 5000 € Plus de 5000 € Ne se prononce pas

Relation avec l'AMAP



8) **Pourquoi vous êtes-vous engagés dans une AMAP ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Prendre soin de sa santé (produits sains, bio...) Protéger l'environnement
 Soutenir l'agriculture locale (consommer local) Soutenir l'agriculture paysanne et/ou biologique
 Contact direct avec le producteur Proximité du lieu de distribution
 Contact avec d'autres consommateurs-citoyens Par curiosité
 Engagement militant sur l'acte de consommation (sortir des grandes surfaces etc.)
 Autre :

9) **Par quel(s) moyen(s) avez-vous entendu parler des AMAP ?**

- TV Radio Internet Journal Relations/Amis Associations
 Stands, salons Conférences Travail Ne sait plus Autre :

Projet AMAP solidaire

En partenariat avec la Métro et la ville de Grenoble, Alliance PEC Isère souhaite impulser le projet « **AMAP solidaire** ». L'idée serait de développer une solidarité entre Amapiens pour permettre l'accès aux AMAP à toute personne, afin que chacun puisse bénéficier d'une alimentation saine, quels que soient ses revenus. Cet « effort de solidarité » de la part des Amapiens, serait accompagné d'une aide financière des collectivités publiques partenaires.

Nous comptons sur les AMAP pour participer à une réflexion autour de l'élaboration de ce projet !

- 10) **Existe-t-il déjà des actions solidaires au sein de votre AMAP ?** Oui Non
Si oui, sous quelle forme ?

- 11) **Souhaiteriez-vous vous engager par le biais de votre AMAP dans une démarche de solidarité entre consommateurs, afin de permettre à des personnes à plus faibles revenus d'accéder à votre AMAP ?**
 Oui Non Je ne sais pas

- 12) **Vous arrive-t-il de ne pas venir chercher votre panier pendant les vacances ou à d'autres occasions ?** Oui Non

- 13) **Quand vous ne venez pas récupérer votre panier, que devient-il?.....**
S'il est donné, à qui ?

- 14) **Seriez-vous d'accord pour donner votre panier non récupéré (pendant les vacances ou à d'autres occasions) à des personnes en difficultés financières, en lien avec un centre social ?**
 Oui Non Je ne sais pas

- 15) **Seriez-vous d'accord pour donner une somme annuelle qui viendrait alimenter un fonds de solidarité, ce qui permettrait de diminuer d'autant le montant du contrat pour d'autres adhérents en difficulté financière ?**
 Oui Non Je ne sais pas



16) **Si oui, quelle somme hebdomadaire seriez-vous prêt à donner (rapportée par année sur une base de 52 paniers / an) ?** (« effort de solidarité » qui serait soutenu par une contribution financière des collectivités publiques)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 0,5 € / sem, soit 26 € / an | <input type="checkbox"/> 1 € / sem, soit 52 € / an |
| <input type="checkbox"/> 1,5€ / sem, soit 78 € / an | <input type="checkbox"/> 2 € / sem, soit 104 € / an |
| <input type="checkbox"/> 2,5 € / sem, soit 130 € / an | <input type="checkbox"/> 3 € / sem, soit 156 € / an |
| <input type="checkbox"/> Autre montant : | |

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire !

Si votre AMAP est intéressée par ce projet, n'hésitez pas à venir nous voir !

Alliance PEC Isère, 13 rue Abbé Vincent 38600 Fontaine
09 80 08 40 30 (mardi et mercredi) - pauline.hourlier@alliancepec-isere.org
<http://www.alliancepec-isere.org/>



Annexe 3 : présentation initiale du projet « AMAP Solidaire » et scénario financier

Les AMAP sont la concrétisation d'un échange solidaire entre producteurs et consommateurs, qui assurent un prix équitable pour tous, dans le respect de l'équilibre alimentaire. Alliance Isère souhaiterait ainsi renforcer les actions de sensibilisation auprès des familles à bas revenus, afin de leur permettre d'accéder à des produits locaux de qualité.

Plusieurs AMAP « Solidarité » ont vu le jour dans différents départements (Rhône, Puy de Dôme, Alsace, Ile de France...). Celles-ci ont pour objectif de mettre en place un système de solidarité entre consommateurs : des prix sont ainsi pratiqués différemment en fonction des revenus des consommateurs, qui s'engagent ainsi à être solidaires entre eux, et avec le producteur.

Alliance PEC Isère souhaite ainsi développer le projet « AMAP solidaires » en partenariat avec les structures sociales qui accueillent les groupes de consommateurs et les élus locaux :

- ✓ Animer des réunions d'échange sur cette thématique, et sensibiliser d'autres AMAP au projet ;
- ✓ Accompagner les projets déjà initiés (Fontaine, Seyssinet) : participer aux réflexions de mise en place du projet, accompagner les démarches en cours, ...
- ✓ Organiser des conférences – débats au sein des structures sociales pour sensibiliser leur public aux thématiques défendues par l'association (alimentation, circuits-court, ...).

La situation de crise actuelle amène l'association Alliance PEC Isère à s'interroger sur l'accès à une alimentation saine et équilibrée pour tous. Le constat actuel d'un réseau d'AMAP implanté dans des structures publiques amène à la volonté d'expérimenter un partenariat public-AMAP pour favoriser l'accès à des familles à faibles revenus dans les AMAP.

La Métro et la Ville de Grenoble sollicitent Alliance PEC Isère pour engager cette démarche. Les perspectives sont donc de démarrer ce projet sur la ville de Grenoble et sur le territoire de la Métro avec les AMAP éventuellement implantées dans des structures publiques. Ce projet pourra s'étendre à d'autres AMAP du département de l'Isère en fonction de la mobilisation de celles-ci.

Des rencontres seront prévues avec ces AMAP afin d'échanger sur ce projet et envisager une action commune. Seront associées à cette rencontre les centres sociaux des différentes communes. Chaque AMAP souhaitant s'engager dans cette démarche organisera une rencontre entre ses membres, les producteurs et un représentant de l'association afin d'harmoniser les modalités de fonctionnement.

Alliance souhaite ainsi tester un système de péréquation financier dans les AMAP en 2012 et engager des rencontres de partenaires intervenant dans le soutien financier de ces familles (élus, travailleurs sociaux...).

A l'image de ce qui se pratique en Rhône-Alpes, il est proposé de coupler deux types de paniers :

- **Le panier solidaire** : qui suggère une possibilité de cofinancement de contrats (ou part de contrats). Les volontaires payent 1€ de plus par distribution hebdomadaire, et cet euro permet de diminuer d'autant le montant du contrat pour d'autres adhérents.
- **Et le panier social** : La collectivité publique finance des paniers mis à disposition de populations identifiées par les services sociaux.

Pour éviter toute confusion dans les esprits, les termes « panier solidaire » ou « panier social » seront remplacés par : « solidarité en AMAP » ou « AMAP solidaires ».

Un conventionnement tripartite entre Alliance PEC Isère, une commune et la Métro permettrait de réaliser des actions tests à partir du 2^{ème} semestre 2012. Ces actions test porteraient sur des paniers de légumes par exemple, sachant qu'une AMAP peut avoir un approvisionnement beaucoup plus large (légumes, fruits, laitages, pain, viande, œufs...). Une extension et une montée en charge de ce projet est prévue en 2012-2013.

Après enquête et bilan réalisés au cours du 1^{er} semestre 2012, le projet proprement dit s'articulerait dans au moins 3 directions :

1. Le financement spécifique de l'action :

- les consommateurs : solidarité avec les paysans partenaires et solidarité entre amapiens. Les volontaires payent par exemple 1€ de plus par distribution hebdomadaire, et cet euro permet de diminuer d'autant le montant du contrat pour d'autres adhérents. Les livres cotisations supplémentaires par panier alimenteront ainsi une caisse. Une contribution annuelle sera sollicitée aux amapiens afin que l'aide puisse être apportée sur une année entière.
- les communes en lien avec les structures publiques où sont implantées les AMAP et qui accueillent du public et les AMAP (MJC, centres sociaux). La collectivité territoriale alimente un fonds pour soutenir les AMAP et financer en partie les paniers mis à disposition de populations à faibles revenus, identifiées par les services sociaux
- la Métro : subventionne la gestion du projet (animation du projet par la salariée d'Alliance), et le solde de la péréquation pour une durée déterminée, en relation avec les collectivités favorables au projet.

Le questionnaire, visant à établir la typologie des amapiens, interroge également les amapiens sur leur sensibilité à une telle démarche solidaire. Ainsi, il permettra de renseigner si les amapiens souhaiteraient s'engager par le biais de leur AMAP dans une (nouvelle) démarche de solidarité entre consommateurs, si elle n'existe pas encore, afin de permettre à des personnes à plus faibles revenus d'accéder à l'AMAP. Il permettra également d'appréhender la somme hebdomadaire et / ou annuelle qu'ils seraient prêts à donner.

En plus d'un 1^{er} volet de cotisation par panier, un 2^{ème} volet de distribution alimentaire peut être mise en œuvre dans les AMAP. En effet, il peut arriver que des amapiens ne viennent pas chercher leur panier pendant les vacances ou à d'autres occasions. Le questionnaire visera ainsi également à se renseigner si des amapiens seraient d'accord pour donner leur panier non récupéré à des foyers en situation de difficultés financières, en lien avec un centre social. Ces paniers pourraient ainsi être payés à un prix relativement faible (2€ par exemple) par les foyers orientés par les centres sociaux et viendraient ainsi alimenter le fonds de solidarité également.

Au-delà de la participation volontaire d'amapiens pour constituer un fonds de solidarité et de celle de producteurs volontaires (en nature : paniers offerts...), les collectivités locales et les services spécifiques sont sollicités pour un engagement politique et financier.

2. L'animation avec Alliance PEC Isère:

Tables-rondes, animations débats sur les thèmes liés à l'équilibre alimentaire, les modes de production afin que les individus puissent être acteurs de leurs consommations.

Des animations peuvent être organisées sur le lien entre le pouvoir d'achat et les différents modes de distribution et de consommation (AMAP, marché grandes surfaces...).

Des visites d'exploitations qui livrent les AMAP en question, pour mieux apprécier le rôle de l'agriculture nourricière locale.

Eventuellement cueillette en période de surproduction.

Ces rencontres aborderont des thèmes variés à partir de questionnements tels que :

- cru ou cuit ?
- vrac ou emballé ?
- du lait mais quel lait ?
- du poulet ou des pois chiches ?

- trop de sucre, trop de sel, où ça ?
- de l'eau ou du soda ?

Chacun de ces thèmes sera décliné selon des points précis :

- qualité / production
- santé/ alimentation
- achat / lieu
- budget / coût

Des ateliers de cuisine, des visites et récoltes chez les producteurs auront également lieu notamment avec les AMAP souhaitant s'impliquer dans ce projet.

3. **Le suivi par un comité de pilotage** constitué des partenaires financiers, collectivités accueillantes, services spécifiques, amapien(ne)s et Alliance PEC Isère

En conséquence, l'organisation du projet se déclinera de la manière suivante :

✓ **à la charge d'Alliance PEC:**

- coordination du projet
- communication sur le dispositif
- parrainage
- gestion du volet animation (ateliers cuisine, conférences et débats sur l'équilibre alimentaire...) en lien avec les centres sociaux

Alliance Isère a accueilli dans ses locaux depuis fin mars une salariée qui travaillera spécifiquement et en lien avec l'animatrice de l'association sur le projet d'AMAP solidaires.

Elle a pour missions spécifiques la réalisation d'un état des lieux des AMAP de l'agglomération grenobloise. Sur la base de cet état des lieux, elle veillera ainsi à évaluer la sensibilité des amapiens à une problématique solidaire et en faire une typologie (en lien avec le questionnaire). Elle accompagnera l'animatrice dans la communication, la présentation du projet et ses modalités de fonctionnement.

Elle participera également à la réflexion de rencontres-débats sur l'équilibre alimentaire : sensibilisation sur les questions d'alimentation-santé, notamment en lien avec les activités menées dans les centres sociaux, et préparera et testera les outils de mise en œuvre de ce projet dans des AMAP tests.

✓ **à la charge des AMAP :**

- lien avec les producteurs
- gestion des inscriptions et des contrats
- gestion de la composition des paniers avec les producteurs
- gestion du règlement des paniers
- gestion des livraisons
- temps d'échange entre producteurs et amapiens (lien social)

Il est rappelé que l'AMAP fonctionne grâce au bénévolat. A tour de rôle, les diverses tâches, permanences, contrats, relation producteur... sont pris en charge par des amapiens. Il n'existe pas d'intermédiaire entre producteur et consommateur, ce qui réduit le coût induit pour la collectivité, ce qui n'est pas le cas d'une prise en charge directe par elle ou le CCAS.

Un nouveau référent sera nommé dans l'AMAP, soit un référent « solidarité » qui se chargera de la rédaction des contrats et du règlement des paniers pour les foyers orientés par les centres sociaux. Ce référent fera également le lien avec les centres sociaux.

Les foyers à plus faibles revenus, n'ayant pas toujours la possibilité d'effectuer le règlement des paniers à l'avance au producteur pour une saison donnée, régleront alors une partie de ces paniers chaque semaine. Ces règlements seront complétés par la somme issue du fonds de solidarité et les aides financières octroyées par les communes/Metro pour pallier au manque à gagner du producteur. Une fois par mois, le référent transmettra les règlements au producteur pour lui permettre d'avoir progressivement le montant attendu, lié à la vente de ces produits.

Progressivement, ces personnes seront amenées à faire vivre également l'association : tenue de permanences...

✓ **à la charge des centres sociaux :**

- identification des familles pouvant rejoindre l'AMAP, et suivi des familles avec le référent « solidarité »
- gestion de la péréquation financière pour les paniers des familles à faible revenu avec le référent « solidarité »
- gestion du volet animation en lien avec Alliance PEC Isère

Scénario financier

L'action test pourrait débuter avec un panier de légume d'environ 13 euros ou un demi-panier de 7 euro. Environ 4 familles identifiées par les centres sociaux rejoindront une AMAP. Dans une phase expérimentale, 4 AMAP de l'agglomération pourront s'engager dans ce projet (1 AMAP sur la Ville de Grenoble et 3 AMAP sur l'agglomération grenobloise, soit par exemple l'AMAP de Seyssinet, de Fontaine et d'Echirolles).

- Une famille identifiée par les centres sociaux paye par exemple 6 euros le panier/semaine au lieu de 13 euros, soit 312 euros pour 48 semaines de livraison. Il est donc nécessaire de compléter cette somme de 7 euros/semaine, soit 336 euros pour 48 semaines de livraison pour pallier le manque à gagner du producteur. Comment ?
- Les autres amapiens payent 13 euros le panier/semaine et mettent une contribution supplémentaire de 1 euro par panier/semaine (la somme de ces contributions volontaires sera nommée « fond de solidarité »), soit 48 euros pour 48 semaines de livraison (s'il s'agit d'un demi-panier, cette somme sera de 24 euros/an). Si 10 personnes de l'AMAP s'engagent dans cette démarche solidaire, l'AMAP pourra recueillir 480 euros. Bien entendu, plus le nombre d'amapiens s'engageant dans la démarche est élevé, plus le montant à avancer par chaque amapien sera faible ou plus le nombre de foyers aidés sera important (par exemple, si l'AMAP compte 30 amapiens, chaque amapien pourra avancer seulement la somme de 16 euros). Chaque amapien sera libre de verser la somme souhaitée.
- Après paiement d'une partie des paniers par les foyers orientés par les centres sociaux puis par la solidarité des amapiens, les communes et la Metro financent la différence, soit le manque à gagner du producteur qui est de 864 euros lorsque 4 foyers sont orientés par les centres sociaux dans une AMAP et ne payent donc qu'une partie de paniers. Ce coût à prendre en charge sera d'environ 3500 euros pour 4 AMAP et 4 foyers orientés par AMAP.

Ce sont bien entendu des estimations qu'il faudra vérifier au cours du projet.

Un bilan d'année 2012 permettra d'établir l'évolution du système de péréquation.

Pour une année et pour une AMAP

10 amapiens solidaires pour 4 familles à faibles revenus :

		légumes	fruits
Nombre semaines livrées		48	30
Nombre amapiens solidaires		10	10
Prix panier amapien		13 €	13 €
Nombre foyers orientés par les centres sociaux		4	4
Prix paniers des foyers orientés par le CS		6 €	6 €
Valeur des paniers qui seront réglés par les foyers orientés par les centres sociaux		1 152 €	720 €
Coût total réel des paniers que devraient régler les foyers orientés par les centres sociaux		2 496 €	1 560 €
Montant de la contribution financière d'un amapien par panier		1 €	1 €
Total fonds de solidarité		480 €	300 €
Différentiel à financer après solidarité amapiens par Metro et Grenoble		864 €	540 €

Nombre
d'Amap

Aide totale METRO+Grenoble	4	3 456 €	2 160 €
Métro	3	2 592 €	1 620 €
Grenoble	1	864 €	540 €

Annexe 4 : exemples de pratiques solidaires entre consommateurs en AMAP en France

En mai 2012, un recueil de pratiques solidaires entre consommateurs en AMAP en France a été réalisé. Cet état des lieux a permis de collecter de nombreuses informations sur des expériences menées au sein de différentes AMAP visant à favoriser l'accessibilité sociale des AMAP.

Deux exemples de pratiques solidaires sont présentés ci-dessous : il s'agit de l'AMAP de l'Aneth à Besançon qui a passé une convention avec un CCAS et de l'AMAP Patate Douz' à Paris qui a mis en place un système de prix de panier solidaire.

1) AMAP de l'Aneth à Besançon

L'AMAP de l'Aneth à Besançon existe depuis 2009 et elle s'est constituée en association loi 1901. Elle compte 139 adhérent-es et 2 maraîchers. Elle a mis en place deux systèmes de solidarité :

- **Prise en charge de l'augmentation des prix des paniers**

En 2012, depuis les nouveaux contrats (mai 2012 à avril 2013), pour une meilleure rémunération des maraîchers, l'AMAP a décidé d'augmenter le prix des paniers (passage de 30 euros / mois à 36 euros par mois pour 1/2 part).

Deux foyers ne pouvaient pas assumer cette augmentation et risquaient de quitter l'AMAP. Celle-ci a alors décidé de prendre en charge pour eux le différentiel sur des fonds propres, constitués à partir des adhésions des Amapien-es. L'adhésion a également augmenté, passant de 12 € à 14 €, augmentation qui a été votée à l'unanimité lors d'une assemblée générale de l'AMAP.

- **Convention entre l'AMAP et le CCAS de la ville de Besançon**

Dans le cadre de sa réflexion sur la mise en place de « paniers solidaires » l'AMAP s'est rapproché du CCAS de la ville de Besançon pour concrétiser son projet de paniers à prix réduits destinés à des personnes accompagnées par les services du CCAS de Besançon. Cette convention nous a été transmise par l'AMAP et se trouve insérée ci-après.

Le CCAS a identifié 2 foyers intéressés par des paniers mais n'ayant pas les ressources financières suffisantes pour rejoindre l'AMAP. Les foyers ont été choisis selon les critères suivants : ils devaient habiter le quartier dans lequel est situé l'AMAP, ne pas percevoir d'aide alimentaire et être prêts à cuisiner des légumes.

Il a été convenu que le panier leur serait facturé à peu près comme dans une épicerie sociale, c'est-à-dire 10% du prix ordinaire. L'AMAP sur des fonds propres et le CCAS prennent en charge les 90% restant en faisant moitié- moitié (45 % pour l'AMAP, 45 % pour le CCAS).

Le dispositif ayant bien fonctionné, il a été reconduit et une nouvelle convention a été passée pour la période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013.

Budget du projet « Paniers solidaires » CCAS de Besançon – AMAP le panier de l’aneth

DEPENSES (euros)		RECETTES (euros)	
2 adhésions AMAP	2*12 = 24	Bénéficiaires	2*3*12 = 72
2 demi - parts 2011/2011	2*360 = 720	CCAS	336
		AMAP	336
TOTAL	744	TOTAL	744

Remarque :

Dans une AMAP, la production du maraîcher est réservée et prépayée par les consommateurs. Au « panier de l’aneth », la mensualisation étale sur 12 mois un panier annuel estimé à 360 euros pour une demi- part soit 30 euros/mois.

Les paniers d’été sont en général « bien garnis » et compensent les paniers d’hiver, moins bien pourvus du fait de la saison.

Les bénéficiaires du projet « Paniers solidaires » devront s’acquitter de 10% du montant total du panier soit un versement de 3 euros/mois* 12 mois.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

le CCAS, représenté par sa Vice-présidente, **Madame Marie-Noëlle SCHOELLER**, habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 avril 2008, d'une part,

et :

l'association dénommée « **Le Panier de l'Aneth** », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé : Bains Douches – 1 rue de l'Ecole – 25 000 BESANCON, représentée par sa présidente, Mme Claudine CAULET, désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

Préambule :

Dans le cadre des projets soutenus et développés par le CCAS de la Ville de Besançon tels que définis par le Code de l'Action Sociale et des Familles, c'est-à-dire destinés « à *promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, prévenir les exclusions et en corriger les effets* », il est convenu que l'association ci-après participe par son action à la réalisation de ces objectifs dans le respect des valeurs fondamentales inhérentes à la personne humaine.

Dans le cadre de sa réflexion sur la mise en place de « paniers solidaires » l'Association pour le Maintien de l'Agriculture paysanne (AMAP) « le panier de l'aneth » s'est rapproché du CCAS de la Ville de Besançon pour concrétiser son projet.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, **l'association s'engage à expérimenter pour une année la mise à disposition de deux paniers (deux demi-parts) à des familles ou à des personnes du quartier de Palente qui seront issues des publics accompagnés par les services du CCAS (aide alimentaire, RSA...).**

Cette action à titre expérimental sera un des outils d'une dynamique locale dans le cadre de la création de l'antenne sociale.

Pour sa part, **le CCAS** s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Article 2 : Durée de la convention

La convention, calée sur une saison de production de légumes, est signée pour **l'année 2011/2012 (période allant du 01/05/2011 au 30/04/2012)**. Elle pourra être renouvelée, au terme de cette première convention, par avenant ou signature d'une nouvelle convention.

Article 3 : Montant de la participation et conditions de paiement

La participation est imputée sur les crédits **du chapitre 011 article 611-2, du budget du service des Espaces Solidaires (projet 915).**

Le versement sera crédité au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et en un versement par virement administratif d'après une facture produite par l'association en mars 2012 et jusqu'à concurrence de **336 € (détail du calcul du montant en annexe 1).**

Article 4 : Autres engagements

L'association s'engage :

- à fournir en annexe un bordereau des bénéficiaires de l'action ;
- à expliciter aux bénéficiaires son fonctionnement (livraisons, permanences, lieu de production) ;
- à désigner une personne référente du projet qui sera l'interlocuteur privilégié du CCAS ;
- à prévenir le CCAS de toute difficulté liée à l'exécution des dispositions de la convention.

Le CCAS s'engage :

- à désigner une personne référente du projet qui sera l'interlocuteur privilégié de l'association (téléphone et mail) et qui pourra faire suivre des informations aux bénéficiaires ;
- à organiser un rendez-vous préalable CCAS/bénéficiaires/AMAP avant le lancement du projet ;
- à suivre et à accompagner les familles dans l'utilisation des légumes pour en éviter le gaspillage ;
- à présenter à l'association un bilan de l'opération (utilisation effective des paniers par les familles et modifications constatées dans leurs habitudes alimentaires).

Article 5 : Évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation du projet sera réalisée à la fin de la convention (mars 2012) dans les conditions définies d'un commun accord entre le CCAS (Antenne sociale de Palente) et l'association à savoir :

- une rencontre tripartite (CCAS, AMAP, bénéficiaires) sera organisée pour recueillir l'avis des bénéficiaires ;
- un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé conjointement par le CCAS et l'association.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1^{er}, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à ce contrat de partenariat.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention, le CCAS se réserve la possibilité de la résilier, de plein droit et ce après mise en demeure, par courrier recommandé avec accusé de Réception, restée sans effet après 45 jours.

Le CCAS pourra dès lors exiger le remboursement de sa participation pour la part concernant la période restant à couvrir après la résiliation, celle-ci étant calculée proportionnellement au temps restant.

2) AMAP Patate Douz, à Paris 12^e

L'AMAP « Patates Douz' » s'est créée en 2004. Elle a mis en place un système de prix solidaire en 2008. Aujourd'hui, elle compte 50 paniers et 65 adhérents.

Un double dispositif de solidarité est mis en œuvre au sein de l'AMAP depuis 2008 :

- **Système d'indexation sur les revenus** : le prix des paniers est fixé proportionnellement avec un prix plancher (8,50€) et un prix plafond (18,50€) (prix panier hors système solidaire : 15 euros) sur base d'un déclaratif des ressources et des dépenses des personnes (RAD, Revenu Annuel Disponible) qui est recalculé au terme de chaque saison (6 mois).
- **Fonds de trésorerie** (constitué à partir des adhésions ou dons d'Amapien-es) pour permettre de gérer des changements de cours de route ou aider un-e Amapien-e en difficulté au cours de l'année.

Les personnes qui souhaitent adhérer à cette AMAP ont alors 3 possibilités :

- ne pas participer au système de prix solidaire et payer le panier au prix de 15€, c'est-à-dire prix panier hors système ;
- participer au système de prix solidaire et calculer son RAD, et payer le panier à un prix compris entre 8€ et 19€ ;
- participer au système de prix solidaire mais sans déclarer son RAD, ce qui revient à payer d'emblée le prix plafond pour le panier de légumes (18,50€).

Ce système fonctionne grâce à la solidarité interne entre les Amapien-es, en auto-gestion et sans subvention extérieur.

Le choix des personnes bénéficiaires des paniers à prix planchers se fait par les Amapien-es qui font la démarche de déclarer leur RAD. Ce sont donc des personnes déjà sensibilisées à la question de l'agriculture paysanne, mais avec des revenus parfois très faibles.

La distribution a lieu dans un centre social mais aucune personne ne fréquentant ce lieu n'est inscrite dans l'AMAP. Pourtant, l'AMAP souhaiterait s'ouvrir à un public plus large mais elle doute qu'une AMAP intéresserait vraiment un public en grande précarité.

L'AMAP Patates Douz' nous a transmis un document qui détaille la mise en place et le fonctionnement de ce dispositif de prix solidaire. Nous le restituons ci-après.

Prix solidaire du panier en AMAP

(Récit d'expérience des Patates Douz')

Repères chronologiques :

- Septembre 2004 : création du groupe Amap « Patates Douz' » (anciennement AMAP Paris 12)
- 2005 : Création d'une « commission solidarité » au sein de l'Amap.
- Automne 2007 : Vote unanime pour l'adoption du principe d'un prix solidaire de panier.
- Début 2008 : mise en œuvre progressive d'un système d'établissement de prix solidaire (simulation, puis mise en place à la saison d'été 2008).

A / Vers le prix solidaire du panier

(Etendre le principe de solidarité des AMAP aux relations entre Amapiens : une idée source de nombreux échanges et débats)

Très vite après la constitution de notre Amap, nous avons souhaité favoriser l'accès de tous aux paniers Amap, en permettant notamment l'implication de personnes à faibles ressources sans que cela n'ait d'incidence sur les revenus perçus par le maraîcher. Seul **un système s'appuyant sur la répartition des ressources** globalement mobilisées au sein de l'AMAP semblait pouvoir résoudre cette problématique. Ainsi, l'idée d'établir **un prix de panier solidaire qui varie en fonction des revenus** s'est fait jour. Mais cette idée a rencontré un certain nombre d'oppositions et d'obstacles dont certains ont persisté et rendu difficile son application.

En l'absence du système de prix de panier solidaire, une « commission solidarité » s'est créée au sein de notre AMAP pour réfléchir aux moyens de mieux intégrer les personnes à faibles revenus. Elle s'est réunie, a effectué des recherches et a participé aux réunions du réseau des AMAP IDF sur cette question.

1/ La mise en place d'une caisse de solidarité

Une caisse de solidarité a été mise en place qui était alimentée par les dons et les avances faites par les Amapiens, par les recettes issues des événements qu'organisait notre association (soirée crêpes,...) et par les adhésions. Cette caisse permettait :

- L'avance de trésorerie pour les personnes ayant du mal à faire l'avance de la récolte (six mois)
- De payer, sur la saison, les quelques paniers manquant.
- De prendre en charge les billets de train pour se rendre à la ferme.

2/ L'apport des systèmes de solidarité déjà expérimentés en AMAP ou ailleurs

Nous avons également été à la rencontre de plusieurs AMAP: la Courgette Solidaire (Les Lilas), la Passerelle (Paris 11^{ème}), Amap du 18^{ème} qui expérimentaient déjà des systèmes de solidarité :

- Un ou deux panier(s) solidaire(s) financé(s) à partir des dons des autres adhérents.
- Mettre en place un système à 2 prix de panier, au choix (système basé sur la confiance).
- Entrer dans la liste des établissements ou structures acceptant les bons CAF délivrés aux plus démunis et permettre chaque semaine qu'un panier leur soit distribué.

Ces systèmes présentaient l'intérêt d'exister et de faire exister concrètement l'idée de la solidarité au sein du réseau des Amap. Mais ces expériences, si elles étaient intéressantes, nous semblaient limitées dans leur portée. Soit en raison du faible nombre de paniers visés (1 ou 2 sur l'ensemble du groupe) ; soit parce que les bénéficiaires du système n'étaient pas forcément intégrés dans le groupe,

ou soit, enfin, parce que laisser à l'appréciation de chacun le fait de se positionner sur un prix haut ou bas, était très subjectif et ne garantissait pas une juste répartition des prix.

Nous nous sommes aussi intéressés au système des SEL et des SOL. Pour le premier, il semblait qu'à l'échelle de notre groupe Amap, nous étions un effectif trop restreint pour que cela marche. Pour le second le dispositif était un peu complexe et nous faisait entrer dans « un jeu » de subventions dont nous ne souhaitions pas forcément être dépendants.

Enfin, nous avons envisagé une aide à la ferme contre produits pour ceux qui avaient du temps et peu de revenus, mais certains d'entre nous étaient gênés par le côté inégalitaire : « le pauvre travaille, le riche paie ». D'autre part, le réseau nous a mis en garde contre les aides de cette nature qui pouvaient être assimilées à une forme de travail illicite. Enfin, la question des faibles revenus ne concernait pas uniquement les personnes sans activité. Certains d'entre nous rémunérés au smic avec un loyer important se retrouvaient sans trop de ressources.

Après ce long cheminement nous en sommes revenus à la conclusion que la façon la plus juste (c'est-à-dire objectivant les ressources réelles des personnes et non pas seulement leurs impressions) **et la plus efficace** (c'est-à-dire permettant à toute personne à faible revenus d'avoir un panier à prix réduit et non pas seulement 1 ou 2 paniers) **de répartir les coûts sans que cela n'ait d'incidence sur les revenus du producteurs était : le prix de panier solidaire.**

3/ Les arguments rencontrés contre l'établissement d'un prix de panier solidaire : des arguments de principe, technique et économique.

- La solidarité vis à vis des consommateurs n'est pas le projet de l'Amap. Son objet est avant tout de maintenir une agriculture de proximité en garantissant, par un engagement réciproque au gré d'un partenariat direct, des revenus décents aux producteurs et des produits de qualité aux consommateurs. Elle n'a donc pas pour vocation l'accès du plus grand nombre à ces produits.
- L'adhésion au(x) principe(s) de l'Amap relève plus d'un engagement personnel et militant que des conditions matérielles de subsistance des adhérents. Argument défendu, y compris par des personnes qui avaient fait le choix de s'engager en dépit de leurs faibles revenus
- La crainte que le prix du panier s'envole pour les personnes aux revenus plus élevés, pouvait favoriser leur départ avec le double risque de générer, à terme, une Amap « ghetto de pauvres », et de se retrouver avec un groupe homogène de personnes à faibles revenus au lieu de créer l'équilibre recherché entre hauts et bas revenus.
- Le refus d'institutionnaliser la solidarité par une déclaration de revenus perçue, à priori, comme contraignante et ce d'autant plus qu'elle s'exerce dans le champ d'une activité militante. Certains étaient en accord avec le principe de solidarité mais sur la base d'une participation libre et non contraignante (don).
- La crainte d'une complication de la gestion de l'association, par l'existence du prix solidaire qualifié d'« usine à gaz ».
- Le risque que les plus bas revenus se sentent ou soient perçus comme dépendants de ce système (avoir une dette vis-à-vis du groupe, l'impression ne pas remplir sa part du contrat)

4/ Ce qui a permis de lever petit à petit les oppositions : des convictions discutées pour une résolution pragmatique

- La détermination des personnes souhaitant le mettre en place. En dépit des oppositions soulevées, un certain nombre d'Amapiens est resté convaincu que le prix de panier solidaire était le moyen le plus efficace et le plus juste de permettre aux personnes à faibles ressources d'intégrer durablement l'Amap.
- Un travail sur les représentations et les mentalités. Nous avons échangé sur l'interrogation suivante : pourquoi cette résistance à payer des légumes en fonction de nos revenus, alors que ce principe est communément admis dans d'autres secteurs voire même défendu lorsqu'il est menacé : crèche, vacances (par les CE), mutuelles... ?
- Finalement, la crainte de devoir payer un prix de panier trop élevé pour les hauts revenus et celle, pour les bas revenus, d'être perçu comme dépendant de ce système était le seul argument de nature à s'opposer à la mise en place de ce système. Cet obstacle a pu être contourné en procédant à une simulation avec les volontaires, puis surtout en actant **le caractère confidentiel et facultatif du dispositif** à mettre en place.

B/ Mise en place du prix solidaire

1/ Etapes de mise en œuvre : accord de principe, simulation et mise en place

A l'occasion d'un important renouvellement de l'Amap dû à une interruption de 6 mois (changement de maraîcher), une forte majorité d'entre nous était plutôt favorable à cette idée de payer son panier en fonction des revenus. Des voix contre cette idée se faisaient toutefois encore entendre et nous avons alors proposé de la soumettre au vote. Ce fut à l'unanimité qu'a été voté, non pas la mise en place du prix solidaire mais son principe ; la commission solidarité étant chargée de faire des propositions en réfléchissant aux aspects techniques de mise en œuvre.

4 Réunions ont été nécessaires avant de proposer au groupe une simulation où seraient calculés les prix de paniers en fonction des revenus déclarés par des adhérents volontaires. Cette simulation a été riche en enseignements :

- Les disparités de revenu pressenties se sont confirmées ; les revenus disponibles variant dans un rapport de 1 à 20.
- La part du panier dans les ressources disponibles, déduction faite des charges significatives (loyer...) variait sensiblement : les personnes aux revenus les plus faibles dépensaient de 20 à 33 % de leurs ressources dans l'achat de leur panier, alors que la part du panier n'était que de 3 à 5 % pour les revenus les plus élevés.
- Chacune des personnes à revenus moyens et forts a pu se rendre compte que la mise en place du système ne changerait pas fondamentalement la donne pour eux alors qu'elle augmenterait nettement le pouvoir d'achat des revenus les plus bas.
- Les difficultés techniques (recueil des Revenus Disponibles, calculs,...) ont pu successivement être dépassées.

Enfin, la simulation a fait apparaître de façon évidente que nous ne pouvions pas mettre en place un système de stricte proportionnalité car les écarts de revenus étaient tels que nous aurions eu à établir des prix de panier variant de 2 euros à 40 euros. Nous avons donc opté pour un système qui déciderait d'un montant de revenus plancher et plafond, modifiable chaque saison en fonction de la réalité du groupe.

2/ Le prix solidaire : mode d'emploi

L'adhésion au système étant facultative, **chaque personne volontaire déclare son Revenu Annuel Disponible (RAD)**, avant le démarrage de la nouvelle saison, aux personnes en charge du calcul des cotisations. Ceux qui ne s'y soumettent pas continuent de payer le prix du panier moyen, tel que prévu hors système de prix solidaire.

Nous avons édité un guide pour aider les volontaires à calculer leur RAD. Par ailleurs lors d'une distribution, une personne se rend disponible pour expliquer ce calcul dont le principe est simple : il s'agit de **déduire de toutes ses ressources (salaire, rente perçue, allocations, pension...), toutes ses charges significatives (loyer/crédits d'emprunt, impôts et taxes, rente versée, ...)** ; les informations ainsi recueillies restant confidentielles.

Notons qu'une longue discussion a été consacrée à savoir ce que l'on incluait dans les charges significatives : loyer, remboursement d'emprunt, énergie, transport. Où placer la limite sachant que certaines dépenses comme les loyers, impôts et pension, le plus souvent, s'imposent tandis que d'autres peuvent faire l'objet d'un choix de consommation ou de vie : alimentation, énergie, transport,...

Ne parvenant pas tous à nous mettre d'accord et pour éviter l'impasse, nous avons finalement opté pour laisser à titre d'exemple les charges qui ont fait consensus car souvent non soumises à des choix et source de grandes inégalités, c'est à dire les dépenses liées à l'habitation, les impôts et taxes et les pensions versées. Mais, dans le but d'aboutir au consensus, nous n'avons pas exclu que chacun puisse ajouter la charge qui lui semblerait importante d'où la formulation suivante dans le guide « *nous mentionnons à titre indicatif* ».

Une fois les RAD déclarés et récoltés, il est possible d'avoir la distribution de ces RAD et calculer le RAD moyen. A partir de ces éléments, le prix de panier de chacun est calculé en appliquant une règle de 3 en partant des RAD les plus hauts (correspondant au prix le plus élevé) en allant jusqu'au RAD les plus faibles auxquels (correspondant au prix le plus bas).

Il faut préciser que **le prix le plus élevé et le prix le plus bas du panier sont décidés préalablement en AG** pour que ce soit acceptable et accepté par l'ensemble des Amapiens, avant même qu'ils n'aient à donner leur accord pour entrer ou non dans ce système.

En entrant dans ce système, nous ne pouvons dire à l'avance combien chaque personne paiera. En revanche, nous pouvons donner à titre indicatif des exemples tirés des RAD de la saison précédente. Ainsi chacun peut savoir, en fonction de ses revenus, ce qu'il aurait payé cette saison là. Nous précisons bien, en donnant ces indications, qu'il peut y avoir une variation d'une saison à l'autre, due au changement de la composition du groupe, et des prix plancher et plafond qui en découlent pour le calcul.

Une personne qui, après avoir eu connaissance des chiffres de la saison précédente, estime avoir de gros revenus, peut tout à fait demander à payer le prix maximum décidé en AG sans avoir à déclarer son RAD. Par ailleurs, le RAD n'est à recalculer d'une saison à l'autre que s'il y a un changement de situation.

Enfin, en cas de doute sur une déclaration de RAD (très bas ou très élevé), les personnes en charge des calculs de prix peuvent demander confirmation. Nous avons ainsi pu repérer et rectifier, au démarrage de ce système, quelques erreurs (certains ont fait le calcul de revenus sur le mois et non sur l'année, d'autres ont oublié de pondérer par le nombre de personnes qui composent leur foyer...).

3/ Impacts de l'application du prix de panier solidaire

Nous fonctionnons avec ce système depuis près de 3 ans (6 saisons de 6 mois). Le nombre de participants à ce système a varié, en fonction des saisons, de 62 à 80 %. C'est donc très majoritairement que les Amapiens ont adhéré à ce système de prix solidaire.

Ce système permet d'avoir des prix échelonnés entre 18,50 et 8,50 euros par panier (notre prix panier hors système solidaire est de 15 euros). Chacun paye un prix différent des autres qui est fonction de son RAD.

Le RAD plafond est de 15 000 euros, les RAD > à 15 000 euro sont ramenés à ce plafond.

Le RAD plancher est à 3 500 euros, les RAD < 3500 sont également ramenés à ce plancher.

Les personnes aux RAD les plus faibles déjà présentes dans l'Amap avant la mise en place de ce système disent apprécier ce changement. Même si ce n'est par leur raison première d'adhérer à l'Amap cela permet une amélioration significative de leur capacité financière. En effet, **cela permet de réduire de près de la moitié leur prix de panier** (de 15 à 8,50 euros) dont le coût pouvait représenter jusqu'à 1/3 de leurs ressources disponibles. **Pour les personnes aux revenus les plus élevés, il passe de 15 à 18,5 euros**, ce qui ne pèse pas trop lourd relativement à leur budget global. Et pour les revenus intermédiaires, les distributivités des prix en fonction des revenus est également appréciable.

Conclusion : vers un système durable, la nécessité d'une mise en débat permanente

Finalement un des seuls points négatifs relevé concernait plutôt la gestion du système. L'investissement en temps pour l'AMAP s'en trouvait plus important **des outils de calculs fiables** sont dorénavant disponibles et la procédure, s'est trouvée simplifiée à force d'être expérimentée. Pourvu que chaque

Amapien respecte les délais proposés pour livrer ses déclarations de RAD.

Nous pensons que c'est **un système transmissible**, dès l'instant que l'accord de principe sur l'idée du prix de panier solidaire est décidé dans une AMAP.

Une réussite donc, vérifiée et vérifiable mais à nuancer.

A l'issue de la récolte des RAD 2011, nous avons pris l'initiative de proposer aux Patates Douz' d'envoyer non pas seulement leur RAD mais également les modalités de calcul où figure le détail des charges et des ressources prises en compte par chacun ainsi que l'éventuelle pondération par le nombre de parts du foyer. Ceci pour diminuer les risques d'erreur (calcul des revenus sur un mois et non sur 1 an, oubli de la pondération,...) et pour rendre visible ce que chacun d'entre nous comptabilise comme charge afin que les Revenu Annuel Disponible soient calculer sur une base commune.

Cette expérience confirme que tant que le système de prix solidaire est facultatif et que ses modalités de calcul sont ouvertes, nous ne pouvons faire l'économie, à chaque renouvellement d'engagement, d'une discussion sur le sujet. Rappeler le but et le fonctionnement de ce système, ce qu'il a déjà apporté, c'est déjà permettre aux nouveaux arrivants de le comprendre, d'en discuter pour se l'approprier. Nous gardons en tête que la raison principale de la venue dans notre Amap n'est pas le prix solidaire, même si tous le trouve remarquable. Mais si l'objectif du prix solidaire demeure un axe majeur de notre association, avec un fort taux de renouvellement (Amap renouvelée au 1/3 chaque année), il nous faut partager chaque fois avec les nouveaux arrivants l'intérêt et les modalités de participation à ce système sans quoi le risque d'usure et/ou de son abandon progressif serait bien réel.

Dans ce contexte, se pose la question de fixer comme cadre général le panier solidaire à toutes les Patates Douz' et non seulement aux volontaires. Cette question fait débat au sein de l'Amap.